

PSC-prévoyance : des avancées mais loin du « 100 % sécu »



La FSU décide de signer pour acter les avancées de l'accord interministériel PSC sur la prévoyance pour les agent-es de l'État. Cependant, elle poursuit son engagement pour gagner la seule vraie réponse à la hauteur : le « 100 % Sécu ».

En effet, la protection sociale complémentaire proposée par le gouvernement pousse les logiques marchandes au lieu de renforcer les solidarités par l'élargissement de la couverture en protection sociale assurée par la Sécurité sociale. A l'inverse, l'enjeu est de gagner l'instauration d'une solidarité entre toutes et tous, actif-ves ou retraité-es, par la cotisation, hors de toute logique marchande, de concurrence ou de profit.

Forte de son mandat de renforcement de la prévoyance statutaire et d'une participation employeur de haut niveau pour la complémentaire, la FSU a participé activement à la négociation pour améliorer les garanties en prévoyance des personnels de la Fonction publique de l'État.

La FSU déplore que les trois versants de la Fonction publique n'aient pas été traités de manière cohérente et que les avancées statutaires actées par l'accord soient renvoyées à une logique d'accords distincts dans l'Hospitalière et la Territoriale. Elle se satisfait cependant de l'engagement à conserver une rédaction unifiante du statut.

La FSU enregistre positivement l'amélioration des garanties statutaires pour les personnels en situation d'incapacité, notamment par la prise en compte de l'indemnitaire. Elle regrette néanmoins que l'ensemble des congés pour raison de santé n'aient pas été traités en cohérence. Elle acte positivement l'instauration d'un nouveau régime d'invalidité, garantissant la poursuite du droit à la carrière.

Elle se félicite qu'enfin les droits des contractuel-les soient améliorés.

Concernant les garanties complémentaires en prévoyance, la FSU maintient sa critique d'une participation employeur non proportionnelle mais acte positivement l'exclusion de toute possibilité de tarification à l'âge ou selon un questionnaire médical.

La FSU dénonce l'exclusion de la possibilité de couvrir le jour de carence, mesure idéologique et punitive dont elle continue à demander l'abrogation.

La FSU dénonce l'exclusion des retraité-es de la prévoyance (dépendance, perte d'autonomie,...) et demande l'ouverture d'une négociation dédiée à cette question. Elle porte la nécessité de recoupler les couvertures en santé et prévoyance.

La FSU se montrera très vigilante sur l'application de cet accord et au fait que sa mise en œuvre respecte les engagements pris par le ministre.

Forte des avancées actées, la FSU continue de mettre toute son énergie pour mener une campagne d'information et construire un cadre unitaire pour imposer une autre réforme, plus juste et plus solidaire, porteuse de l'instauration du « 100 % Sécu ».

Communiqué de la FSU



CHATEAUROUX CTC

P4

LA POSTE
Dispense de timbrage

Bulletin de la section n°: 130

Déposé le : 14 décembre 2023
A distribuer avant le :
20 décembre 2023

34 Espace Mendès-France 36000 CHATEAUROUX Tel : 07 88 71 46 63 Mail : fsu36@fsu.fr

Site internet: <http://fsu36.fsu.fr/> FB : FSU 36

EDITO

La flambée des prix dont celle des dépenses incompressibles a gravement impacté la vie des personnels. L'augmentation annoncée des salaires et des pensions reste très inférieure à l'inflation qui grève les budgets ! Les politiques menées quant à elles, continuent à fragiliser les services publics remparts contre les inégalités....

L'escalade des conflits géopolitiques porte le retour en force du tout sécuritaire au détriment de la liberté d'expression.

Amalgames, confusions, approximations, dans le traitement de ces sujets, notamment par les responsables politiques, exacerbent les clivages.

Conséquences inquiétantes : rejet et peur

de l'autre avec des comportements antimusulmans et une recrudescence alarmante des actes antisémites.

La politique d'extrême droite devient de plus en plus fréquentable, puisque d'autres partis de droite revendiquent les

mêmes idées en utilisant le même vocabulaire sécuritaire et xénophobe. Parce qu'elle dénonce la politique israélienne menée par le gouvernement d'extrême droite de Netanyahu, la gauche voit ses positions caricaturées et

montrées du doigt et se trouve accusée de complaisance avec le Hamas.

Sur notre territoire, les politiques menées ne cessent de s'attaquer aux droits des personnels avec le PACTE de l'Éducation, la loi « plein emploi » et la création de France travail ou encore le projet de loi immigration. Ces choix politiques qui exacerbent le rejet et montent les uns contre les autres font le terreau de l'extrême droite et de toutes les formes d'extrémisme que la FSU ne cessera de dénoncer et contre lesquelles elle ne cessera de lutter !

SOMMAIRE :

- Page 1 : Edito
- Page 2 : Le démantèlement des lycées professionnels se poursuit
- Page 3 : Budget 2024 : douche froide pour le 1^{er} degré
- Page 4 : PSC-prévoyance : des avancées mais loin du « 100 % sécu »

FSU 36 Bulletin de la section de l'Indre, n° 130 Décembre 2023-
Trimestriel / Prix : 1€ - Directeur de publication : R. TRIPON
Imprimé par nos soins - N° de commission paritaire : 0725S07427
ISSN : 1165-8908- Routage 206/ DEOLS CHTX PPDC

Le démantèlement des lycées Professionnels se poursuit

Alors que Carole Grandjean s'essouffle à répéter à l'envi ses mêmes boniments, les textes support de son véritable projet sont une preuve implacable de ses mensonges et de son projet de saccage des lycées pros.

Le ministère envisage de supprimer 4 semaines de cours en classe de terminale et 170 heures d'enseignement soit l'équivalent de 6 semaines de cours sur l'ensemble de leur parcours. Carole Grandjean rejoint donc son prédécesseur sur le podium des fossoyeurs des lycées pros : sa réforme est la copie de la réforme Blanquer en pire.

L'augmentation des stages en terminale implique inéluctablement une diminution des heures d'enseignement et le choix ministériel est de cibler brutalement les disciplines professionnelles. En positionnant les épreuves début mai et en supprimant drastiquement 71 heures d'enseignements professionnels en terminale, le ministère prend le risque inconsidéré d'augmenter l'échec des jeunes aux examens – les épreuves professionnelles ayant les plus gros coefficients.

Il persiste à imposer des parcours distincts de 6 semaines non sécables à partir du mois de mai avec une seconde session d'examens fin juin pour l'oral de « projet » (nouvelle appellation du chef-d'œuvre) et la PSE (prévention santé environnement). Il organise ici une inégalité de préparation aux épreuves entre les élèves qui « choisiraient » de rester au lycée pro et qui bénéficieront d'une préparation aux examens avec leurs enseignant·es, et les élèves en stage qui n'auront aucune période de révision. Ce choix profondément inégalitaire et stupide révèle une fois de plus que leur seule motivation est, d'une part, de rapprocher nos formations scolaires du modèle patronal de l'apprentissage en offrant de la main d'œuvre gratuite aux entreprises et, d'autre part, de libérer les personnels et les plateaux techniques pour certifier les candidat·es libres, notamment les apprenti·es. C'est l'ensemble du lycée pro qui est réformé pour répondre aux exigences du patronat.

Contrairement aux annonces de Gabriel Attal qui prétend mener un projet sur les exigences des savoirs, c'est bien une nouvelle diminution du temps de formation qu'il orchestre avec, de surcroît, une désorganisation complète de nos établissements et une dégradation des conditions de travail des personnels. Ces diminutions horaires auront inéluctablement des conséquences concrètes sur les postes. En conjuguant cela aux projets de fermetures de 15 % des filières supposées non insérantes et à leur obstination à vouloir remplacer les enseignant·es par des « profs associés »,

le ministère se débarrasse sans vergogne et progressivement des profs de lycée pro. Dans le même temps, accompagné docilement par les Régions, le ministère instrumentalise le parcours et les formations des jeunes au prétexte de répondre à la pénurie de main-d'œuvre.

Le SNUEP-FSU rappelle son opposition farouche à cette réforme dévastatrice des lycées professionnels.

SNUEP-FSU



Budget 2024 : douche froide pour le 1^{er} degré

Le gouvernement a présenté à l'Assemblée Nationale son projet de loi de finances pour 2024. Adopté en première lecture après recours à l'article 49.3 de la Constitution par la Première ministre, le volet Éducation nationale de ce budget ne répond en rien aux enjeux et moyens dont l'école a besoin.

• Une augmentation faussée ?

En réalité, le budget en euros "constants", c'est-à-dire corrigé de l'inflation (estimée à 2,6%) n'est en hausse que de 2,4 Md€. Concrètement, 40% de la hausse annoncée est absorbée par l'inflation.

Pour le reste, cette augmentation correspond principalement aux mesures de revalorisation (prime d'attractivité), au Pacte et aux mesures statutaires (5 points d'indice en janvier 2024) dont la plupart sont déjà annoncées et mises en place.

Les hausses de salaires prévues dans le budget 2024 correspondent à l'augmentation de la prime d'attractivité mise en place en septembre 2023 et reconduite, à la hausse du point d'indice de juillet 2023 et à la revalorisation des grilles d'avancement de 5 points d'indice en janvier 2024.

Ces mesures déjà en vigueur en grande partie ne compensent pas l'inflation. Elles ne permettent pas de répondre aux besoins des personnels qui subissent un déclassé salarial qui se creuse chaque année un peu plus depuis plusieurs décennies et renforce la crise d'attractivité.

La FSU-SNUipp continue de défendre la revalorisation massive de l'ensemble des personnels, à chaque échelon de carrière, sans tâches supplémentaires imposées par le ministère avec le Pacte enseignant !

• Emploi : une perte sèche pour le 1^{er} degré

Avec 1 709 retraits d'emplois dans le premier degré en 2024 (484 dans le secondaire), la suppression de postes continue son chemin pour un total de 2 826 suppressions en 2 ans. Ils sont justifiés par le gouvernement par « l'évolution de la démographie des élèves qui permet de retirer des emplois sans baisser le taux d'encadrement ».

Alors que le Ministre déclare à outrance vouloir lutter contre l'échec scolaire, ce budget était l'occasion de prouver que cette problématique est une priorité.

Or, en ne saisissant pas l'occasion de baisser les effectifs dans toutes les classes, de développer la présence de PE spécialisés, en rognant les moyens existants, le ministère en reste à des éléments de langage destinés à nourrir la communication du ministre.

• Des budgets liés à des contractualisations

En plus du "Pacte enseignant", de nombreuses lignes de ce budget concernent des dispositifs ou des contractualisations, fers de lance de la politique ministérielle : contrats locaux d'accompagnement (CLA), territoires éducatifs ruraux (RER). Le Fonds d'innovation pédagogique (FIP) de 10 M€ permettra de financer les projets pédagogiques dans le cadre du CNR (conseil national de la refondation).

Ce budget 2024 marque de nouveau une politique d'individualisation des salaires, de contrôle des pratiques et de mise en concurrence des établissements comme des personnels. Ce faisant, le gouvernement poursuit la politique de transformation du métier enseignant et de dégradation du service public d'éducation nationale.

• La formation en berne

Les crédits pour la formation sont en baisse : 24,7 M€ contre 26,5 M€ en 2023. **Une fois encore, une preuve que la question de la lutte contre l'échec scolaire n'est pas prise à bras le corps : ne pas former correctement les personnels, c'est manquer d'ambition pour les élèves.**

Pour la FSU-SNUipp, il faut faire de la formation continue des enseignants une des grandes priorités de l'école. C'est la ligne adoptée par tous les pays qui ont réformé avec succès leur système éducatif. Mais ce n'est clairement pas l'orientation prise avec ce budget...

La FSU-SNUipp continuera de porter un plan d'urgence pour l'École dans le débat parlementaire et auprès de l'opinion publique.